



MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL
1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-7100

FORMULAIRE DE DEMANDE

Changement affectant la fréquence des vidanges d'une installation septique

DATE DE LA DEMANDE

AAAA-MM-JJ

En vertu de l'article 13 du règlement Q-2, r.22, une fosse septique doit être vidangée selon les fréquences ci-après, selon le cas :

- une fois tous les deux (2) ans pour les fosses septiques utilisées à longueur d'année;
- une fois tous les quatre (4) ans pour les fosses septiques utilisées de façon saisonnière, soit pour un maximum de cent quatre-vingt (180) jours par année.

IDENTIFICATION

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ VISÉE (NO CIVIQUE ET RUE)

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE

NOM DU PROPRIÉTAIRE

CELLULAIRE

ADRESSE DE CORRESPONDANCE : NO CIVIQUE, RUE, VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL

ADRESSE COURRIEL

TYPE D'OCCUPATION, SELON L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT Q-2, R.22

NOM DU SIGNATAIRE (EN LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE

DATE DE SIGNATURE

AAAA-MM-JJ

Pour transmettre votre demande :

Enregistrez votre formulaire une fois rempli.

Vous pouvez envoyer votre formulaire :

- Par courriel : urb@municipalite.duhamel.qc.ca
- L'imprimer et le faire parvenir par télécopieur au 819 428-1941
- Par la poste à l'adresse suivante : Municipalité de Duhamel, 1890, rue Principale, Duhamel (Québec) J0V 1G0

Veuillez noter que si vous n'avez pas de signature numérique, vous serez réputé avoir signé votre demande en direct en soumettant ce formulaire par courriel. **Veuillez vous assurer de la réception de votre demande par notre service d'urbanisme.**

SECTION RÉSERVÉE À LA MUNICIPALITÉ

Matricule :

Changement fait au dossier :

Traité par :

Date :